

<p style="text-align: center;"><b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LAVENTIE REGLEMENT POUR LE SERVICE MULTIMEDIA</b></p>
--

⇒ L'EMPRUNT DE CEDEROMS

La bibliothèque consent un prêt individuel gratuit aux personnes physiques inscrites à la Bibliothèque pour un usage privé ou dans le cercle de la famille.

Les cédéroms, comme les autres documents, sont protégés par les lois de propriété intellectuelle : pour l'ensemble des programmes prêtés toute reproduction intégrale ou partielle est interdite.

**Le prêt accordé par adhérent est de 1 Cédérom pour une durée maximale de 15 jours. L'utilisateur s'engage à respecter le délai du prêt et le bon état du document..**

**ATTENTION TOUT CD ROM OU DVD ROM DETERIORE AINSI QUE LES BOITIERS OU LIVRES ACCOMPAGNANT LE CD OU LE DVD SERONT A REMBOURSER.**

**Pour les mineurs, les parents doivent obligatoirement signer le bordereau d'état de sortie des cédéroms, sans signature le Cédérom ne sera pas prêté.**

L'emprunteur vérifiera la comptabilité du document et de son ordinateur.

⇒ LA CONSULTATION SUR PLACE

L'utilisateur veillera à réserver son horaire de consultation sur le planning mis à disposition. Les réservations sont limitées à 2 demi-heures par semaine et par adhérent.

Le poste informatique est réservé à la consultation des cédéroms sélectionnés par le personnel de la bibliothèque, en aucun cas il ne pourra servir à d'autres tâches ou à la consultation d'autres cédéroms.

L'utilisation de disquettes est interdite sur le poste de la Bibliothèque.

L'utilisateur s'engage à respecter les consignes précédentes, et à ne pas nuire au matériel mis à sa disposition.

J'accepte les conditions d'utilisation du Service Multimédia.  
SIGNATURE DE L'ADHERENT,

Une autorisation parentale est obligatoire pour les adhérents âgés de moins de 18 ans.